

Journal Ouest-France du 30/06/2005

Edition : Angers Segre - Rubriques : Segré Ville

 imprimer

M-J Hamard et J-P Tabouret réagissent à la liquidation

**Combrée : « cela ne pouvait plus durer »**

La liquidation judiciaire de l'Institution libre de Combrée a été prononcée hier au tribunal d'Angers (lire en page Maine-et-Loire). Face à cette situation, le maire, Jean-Paul Tabouret, et la présidente de la communauté de communes de la région Pouancé-Combrée, Marie-Jo Hamard, ont décidé de réagir.


« Combrée a dû se remettre de la fermeture des ardoisières en 1982. Cette fois, il faudra faire face à la fermeture de l'Institution libre ». Jean-Paul Tabouret, le maire de la commune, se dit « désolé de cette décision ». Il rappelle que, depuis un an, l'établissement avait pu vivre (alors que la commission de sécurité avait demandé sa fermeture) « grâce à un arrêté municipal qui autorisait la fréquentation de lieux dont je ne pouvais pas assurer la sécurité. Cela ne pouvait plus durer ». C'est pourquoi, il a annoncé publiquement qu'il ne prolongerait pas cet arrêté.

Lui comme Marie-Jo Hamard affirment « n'être pas restés inactifs, contrairement à ce dont nous accusait l'association de parents d'élèves, l'Apesco ». C'est ainsi qu'ils ont alerté les conseils généraux et régionaux, qu'ils ont essayé de trouver une solution avec le député Marc Laffineur... « Mais nous ne pouvons pas aller au-delà de ce à quoi nous oblige la loi en matière de soutien d'un établissement privé », précise Marie-Jo Hamard.

« Notre souhait était que l'établissement poursuive ses activités, poursuit Jean-Paul Tabouret, désormais ce n'est plus possible. » Reste trois préoccupations pour les élus : le reclassement des salariés de l'Ogec, les conséquences sur l'économie locale et le devenir du bâtiment. Sur ce point, Jean-Paul Tabouret, est catégorique : « Nous n'y avons pas réfléchi pour l'instant ».

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

 imprimer